



PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires

Service eau, aménagement
des territoires et environnement

Eau, prévention des risques –
Mission interservices de l'eau et de la nature

Affaire suivie par : Romy WITOSLAWSKI
Tel : 03 51 16 52.63
Fax : 03 24 37 52.52
@ : romy.witoslawski@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, le 16 juin 2014

Synthèse des observations du public

relatives au projet d'arrêté préfectoral autorisant l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) pour la capture et le transport du poisson à des fins scientifiques pour l'année 2014

Objet : Synthèse des observations du public relatives au projet d'arrêté préfectoral autorisant l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) pour la capture et le transport du poisson à des fins scientifiques pour l'année 2014.

Le projet d'arrêté préfectoral autorisant l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) pour la capture et le transport du poisson à des fins scientifiques pour l'année 2014 a fait l'objet d'une consultation du public du 14 février 2014 au 8 mars 2014 inclus via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes.

A l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée par le public.